

## **GENEPI Reims – Séminaire à l'École Normale Supérieure de Cachan**

Paru sur le blog *collier de newz* – 5 avril 2010



**Il y a trois semaines, Collier de Newz a suivi le groupe rémois du GENEPI, une association étudiante qui va à la rencontre des détenus. Ils avaient rendez-vous avec leurs « collègues » de l'Est et du Nord de la France à l'École Normale Supérieure de Cachan, pour un week-end de formation. Suite et fin de leur expérience.**

Nous avons quitté nos bénévoles pendant la table ronde relative aux victimes. Or, la victime n'a pas de statut juridique. La Juge d'Application des Peines (JAP) Mme Penaud le répète, à la suite des intervenants génépistes.

Mais il revient à un jeune du public de poser la question la plus pertinente : « *S'il n'y a pas de définition exacte de la « victime » dans le droit, comment peut-on défendre « le droit des victimes » ?* La JAP approuve. Dans la loi, on parle de « partie civile ». Selon Mme Penaud, il faut changer cette situation juridique, pour mieux réaliser un suivi psychologique des victimes. Sans tomber bien sûr dans l'engrenage victimaire, où chacun se dit victime, en devenant un ayant droit braillard.

Corentin, le chef du groupe de Fresnes, est un génépiste très causeur. Il intervient à chaque conférence et table ronde. Il embraye, déclarant qu'il ne faut pas banaliser le terme de victime. Il fait remarquer que la notion était récupérée politiquement par l'extrême droite dans les années 70 et 80. Notamment par l'intermédiaire du mouvement de pression « Légitime défense ». Mais selon lui, il faut justement se réapproprier la notion de victime, ne pas la laisser aux groupes de pression. Un autre génépiste n'est pas d'accord. Il refuse quant à lui tout droit au statut de victime, arguant des dérives actuelles de la fameuse « victimisation ». Difficile d'avoir un avis tranché sur la question, à mon avis.

### ***SURVEILLER OU ENFERMER ?***

On retrouve Mme Penaud dans la plénière suivante. En lisant un texte intéressant mais de façon trop insipide, elle endort un peu la salle. Son intervention vise à protester contre la succession de lois relatives au système pénal. « *L'inflation législative entraîne une baisse d'autorité de la loi. Les lois sont de plus en plus complexes et impraticables* ». Elle regrette les interventions intempestives des politiques sur le terrain carcéral. « *Les législateurs ne connaissent pas l'épreuve sensorielle qu'est la prison* ». Des lois de plus en plus dures, alors Mme Penaud parle à ce sujet de « *société disciplinaire* », utilisant la célèbre notion du philosophe Michel Foucault. Ce philosophe des années 70 et 80 revient souvent dans la bouche des intervenants, en particuliers les sociologues. Il faut un « *cadre plus humaniste* », en finir avec la « *promenade-cage* », les douches tous les trois jours... etc. Mme Penaud propose des solutions : réserver la prison aux crimes. La JAP rejoint en cela MM Combessie et Décarpes, entendus le matin. Là encore, pas d'illusoire politique anti-prison, mais une volonté de réduire la population carcérale, pour mieux juguler les problèmes. Deuxième solution : développer la semi-liberté, « *qui allie sanction et répression* ». Alors la surveillance électronique est la principale arme à la disposition de l'Administration pénitentiaire. Mais ça coûte bonbon... Mais un détenu aussi ça coûte cher : « *1600 € par détenu par mois* ». L'État sarkozien se flatte de vouloir faire des économies budgétaires un peu partout. Ne faut-il pas

comparer les couts ? La comparaison ne serait-elle pas profitable à la surveillance électronique ?

Gare, cependant, à ne pas tomber dans l'excès, c'est-à-dire dans l'angélisme ou, en tout cas, la sous-estimation : les hommes politiques « *se font une image fantasmée de la délinquance, en se basant sur les séries télévisées* », juge la JAP. Ok les politiques surfent sur des coups médiatiques, mais il est vrai aussi qu'il n'y a pas qu'une « *image fantasmée* » de la délinquance : il y a des crimes et des délits sordides ; il y a malheureusement des jeunes sans barrières sociales et psychologiques qui n'ont pas froid aux yeux. Il ne faut sans doute pas y répondre par un arsenal répressif plus conséquent, mais c'est une réalité qu'il faut affronter.

### ***LA LOI EST MORTE, VIVE LA LOI !***



C'est ensuite au tour d'une jeune avocate de prendre la parole, **Me Marie Dosé**. Captivante, elle va emballée la salle avec un humour décapant. Elle démonte la pratique sarkozienne : réagir voire sur-réagir au premier faits divers venu. Comme l'avoue avec une bonne conscience confondante Georges Fenech, député auto-proclamé expert en question de Justice à l'UMP : « *Oui, cette loi (la loi pénitentiaire de 2008) est une loi de circonstance. C'est une loi pour les Disparus de l'Yonne, pour Delphine, etc...* » Une loi pour les Victimes. Une loi de circonstance. No comment !

Il y a eu, autre exemple intéressant, la « loi Outreau » après le drame des faux pédophiles, il y a quelques années. On a décidé dans un texte officiel la collégialité des juges d'instruction pour mettre fin aux dérives du « pouvoir personnel » du juge d'instruction-inquisiteur. « *Mais rebondissements quelques semaines plus tard. Nicolas Sarkozy annonce la suppression des juges d'instruction. La collégialité n'aura même pas eu le temps d'être mise en place !* ». L'avocate dynamique provoque les rires de la salle : « *Sarkozy a sans doute des actions chez Dalloz !* » La fin du juge d'instruction, parlons-en ! « *C'est le Parquet, dépendant de l'Exécutif, qui tiendra le manche* », exemples concrets à l'appui. Encore et encore : la sacro-sainte économie budgétaire, qu'on retrouve par exemple dans les réformes de l'Éducation Nationale : la collégialité nécessite de payer plusieurs juges pour une même affaire. C'est un coût supplémentaire !

**Me Marie Dosé** reprend son fil rouge : une réforme n'est pas encore mise en pratique qu'elle est déjà réformée ! L'espérance de vie des réformes s'amenuise. « *La loi d'août 2008 aura ainsi duré une semaine !* ». Nous sommes entrés selon cette jeune avocate dans l'ère de « *l'hystérie victimaire* » qui provoque « *une irresponsabilité totale : ce que tu as vécu définit ce que tu es, c'est ce que tu seras. C'est un discours inepte ! Que laisse t-on croire à une victime ? Pas de procès, pas de deuil. C'est un discours profondément faux et malsain.* » Nul doute que la jeune avocate aurait eu beaucoup à dire lors de la précédente table ronde. En tout cas son discours ne laisse pas de marbre. Il est très convaincant. La forme rejoint le fond. L'avocate plaide bien, mais ce qu'elle dit est vrai. Ce qui est bien plus important.

### ***UN DOCUMENTAIRE POIGNANT***

Elle met encore les rieurs de son côté, en évoquant la fameuse loi sur les bandes, qui fait suite, encore une fois, à des faits divers montés en épingle. « *On a eu les associations de*

*malfaiteurs, puis les bandes organisées, on a maintenant...être suspecté de faire partie d'une bande. Bientôt le Club des Cinq en prison, Facebook !* » Conclusion navrée : « *c'est de l'irresponsabilité totale* ». Le système judiciaire semble un bateau ivre, naviguant au pifomètre, au gré des éclats médiatiques...

**Me Marie Dosé** termine son intervention passionnante avec les peines planchers, qui envoient des armées entières de petites frappes en prison. « *La récidive se nourrit de l'exclusion. Or là on nous dit qu'on retirera les peines planchers que lorsque les prévenus donneront des gages de réinsertion ; c'est prendre le problème par le mauvais bout.* » Dans son trop court exposé, elle reste évasive et oublie malheureusement un point important : le non-sens de ces peines planchers, automatisées donc déshumanisées. Et surtout contraire à l'esprit de la bonne Justice. Qui dit que chaque personne a droit à un jugement personnalisé. La Justice n'est pas un élevage en batterie ! Dommage que l'avocate ait éludé ce côté des choses...



La journée du samedi n'est pas terminée. Il y a encore un ciné-débat autour d'un film coup de poing, *Prison : la honte de la République*, produit par Canal +. Plongée à l'intérieur de la prison de Lyon-Perrache, en 2000. Une prison pourrie, où la surpopulation alimente les problèmes de profond délabrement : rats, excréments, insectes... Des cas très émouvant, comme ce prêtre de 45 ans, Gilles Pommier, 50 mois d'incarcération avant d'être lavé des accusations de pédophilie. Il raconte son expérience atroce, de la garde à vue à poil aux viols dont il a été victime en

détention. Sa gorge se noue, la nôtre aussi. La salle vibre d'émotion.

### ***DU CÔTÉ DES NOUVELLES PRISONS***

La loi de la jungle, pour un lit, un avantage... Cris, fureur, cachtons, individus qu'on laisse croupir dans l'oubli, gardiens plus ou moins professionnels... Le film n'élude rien des problèmes d'une grande centrale. Un témoignage surprenant : celui du philosophe Bernard Stiegler, détenu abusivement à Lyon-Perrache. Son but en prison : obtenir le droit de lire. Il fera une grève de la faim pour ça. « *L'horreur que l'on subit on ne s'y habitue pas* ». De nombreux témoignages de cet acabit sont bouleversants. La réinsertion ? Un nuage de fumée. Exemple de Latifa Mokadey, livrée à elle-même...

Outre ces témoignages poignant, le film interroge les anciens Gardes des Sceaux et Ministre de la Justice des années 90. Tous ont la main sur le cœur. Tous ont des paroles fortes et volontaires. Tous ont laissé filer une situation dramatique, que Lyon-Perrache symbolise bien. Le débat qui suit porte sur les nouvelles prisons, créées à partir de 2002. Des prisons ultra modernes, remplies d'électronique. Très peu de gardiens, des interphones pour les détenus. Des portes qui s'ouvrent automatiquement, un silence qui dérouté. La nouvelle prison de Corba, par exemple, à côté de Lyon.

Il y a indéniablement des côtés positifs, car ce style de prison est propre, ressemblant à des hôpitaux. Des douches propres, et journalières. Un pas de géant dans la condition matérielle, reconnu par les détenus eux-mêmes. Mais un côté déshumanisant, que les intervenants regrettent. En particulier Olivier Obrecht, qui contrôle la gestion des prisons. « *On ne s'interroge toujours pas sur le sens de la peine. On est toujours dans la très ancienne culture chrétienne dans laquelle la prison est là faire expier.* » Obrecht cite encore Michel Foucault,

décidemment statue du commandeur dans les milieux qui veulent réformer le système carcéral. « *Il faut décentrer le regard* », explique cet intervenant, qui conclue : « *les nouvelles prisons ? Oui, mais...* »

### ***PRISON : « HONTE DE LA RÉPUBLIQUE » OU ANGLE MORT DE LA RÉPUBLIQUE ?***

Pour que les choses bougent, il faut que les mentalités des décideurs évoluent. Et là M.Obrecht pointe le rôle néfaste de l'État-major de sécurité, qui voit d'un très mauvais œil toute volonté de réforme. « *Dès qu'un assouplissement des conditions pointe son nez, la rue de Renard*<sup>[2]</sup> *joue des freins. Problème, l'EMS noyauté l'Administration Pénitentiaire* ».

Malgré les accents optimistes d'Olivier Obrecht à la toute fin de son intervention, on peut à bon droit s'avouer pessimiste. À mon humble avis, la raison principale de ce pessimisme, c'est qu'on laisse trop de liberté de manœuvre à chaque directeur de prison. A chaque prison son règlement propre ! L'arbitraire n'a pas sa place en prison. Pour que la prison ne soit pas la honte de la République, il faut déjà que la prison intègre véritablement le giron de la *res publica*. Les accents généreux à chaque nouveau rapport accablant ne suffiront pas à faire évoluer cet état de fait...

Il est 21h, les génépistes sont fatigués. Ce samedi a été long et studieux. C'est maintenant l'appel du repas, et surtout de la fête dans la cafétéria intimiste de l'ENS Cachan. Avant un retour sur les bancs de l'amphithéâtre D'Alembert le lendemain dès 10h. D'abord pour un débriefing ennuyeux des travaux de la vieille. Puis c'est une séance tournée vers le GENEPI. On présente les chefs de groupe, qui exposent les raisons les ayant poussées à s'engager dans cette association. On présente les différentes fonctions à l'intérieur de l'association, du trésorier au responsable de la publication *Le Passe-Muraille*. On présente les membres permanents, autour de la présidente Chirine. Quatre filles et un garçon chanceux au milieu de tout ça, Gaspard.

Le groupe de Reims doit quitter ses camarades avant la fin. Nous quittons l'ENS Cachan à 16h, pour rejoindre en métro la gare de l'Est. Un retour plus tranquille que le départ. Avec toujours autant de rigolade.

Le prochain week-end de retrouvailles entre génépistes était... la semaine dernière. C'étaient les Assises Nationales à Bordeaux. Le groupe de Reims a cette fois fait un laborieux voyage en car avec ses camarades de toute la France. Plusieurs thèmes étaient à l'étude : vieillir en détention, la parole en prison, le handicap en prison, ou encore la réinsertion, angle mort du système carcéral... Les jeunes ont quitté la grisaille rémoise pour rencontrer la pluie à Bordeaux ! Une intervention de sensibilisation du public (ISP) était prévue mais a dû être annulée.

Le groupe de Reims a déjà en tête une fameuse ISP ; pourquoi pas dans un lycée, à définir ? Pourquoi pas une seconde vers le grand public, sur le parvis de la cathédrale ou sur la place d'Erlon ? A creuser...

TONY